

Nombre de membres élus au Bureau : 50	Membres en fonction : 50	Membres présents : 42	Absent(s) excusé(s) : 5	Absent(s) : 3	Pouvoir(s) : 1
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	-------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 22 janvier 2019

Vote(s) pour : 43
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 28 janvier 2019,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n°2019-01-28-BD-9.5 :

SAEML Metz Techno'pôles : consentement de principe à une garantie d'emprunts.

Rapporteur : Monsieur Dominique GROS

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2252-1 et suivants,

VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU la délibération du Bureau du 18 septembre 2017 approuvant une augmentation de capital de la SAEML, y souscrivant à hauteur de 500 000 €, approuvant une première modification de l'objet social et la dénomination sociale de la SAEML,

VU la délibération du Bureau en date du 28 janvier 2019 relative à l'apport au capital de la SAEML Metz Techno'pôles des bâtiments du CESCO, de la Maison de l'Entreprise et du site de BLIIDA et à l'évolution du capital social de la société,

CONSIDERANT les enjeux du projet BLIIDA et le calendrier prévisionnel des travaux de restructuration nécessitant le déblocage des fonds et la souscription d'emprunts par la SAEML Metz Techno'pôles à hauteur de 9 000 000 €,

CONSIDERANT l'intérêt de donner son accord de principe à une garantie des emprunts à souscrire par la SAEML, qui sera accordé concomitamment avec la Ville de Metz,

CONSIDERANT que cette mesure fera l'objet d'une délibération ultérieure dès lors que seront connues les caractéristiques précises des emprunts à garantir,

APPROUVE le principe d'accorder à la SAEML Metz Techno'pôles une garantie d'emprunts à hauteur de 25% de 9 000 000 €.

Pour extrait conforme
Metz, le 29 janvier 2019
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL



Résumé de l'acte
057-200039865-20190128-01-2019-DB9-5-DE

Numéro de l'acte : 01-2019-DB9-5
Date de décision : lundi 28 janvier 2019
Nature de l'acte : DE
Objet : SAEML Metz Techno'pôles : consentement de principe à une garantie d'emprunts
Classification : 7.10 - Divers
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 29/01/2019
Numéro AR : 057-200039865-20190128-01-2019-DB9-5-DE
Document principal : 99_AU-DELIB9-5.pdf

Historique :

29/01/19 13:00	En cours de création	
29/01/19 13:01	En préparation	Catherine DELLES
29/01/19 14:37	Reçu	Catherine DELLES
29/01/19 14:38	En cours de transmission	
29/01/19 14:38	Transmis en Préfecture	
29/01/19 14:42	Accusé de réception reçu	